RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES





### EXTRAIT

#### du

## Registre des Délibérations du Conseil d'administration

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE et le 25 juin 2024 à 18h00, le CONSEIL D'ADMINISTRATION du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de DAX, convoqué le 18 juin 2024, s'est réuni dans la salle des commissions n°1 en mairie, sous la présidence de Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, Vice-Présidente du CCAS.

| Nombre de membres afférents au conseil d'administration | 17 | Date de la<br>convocation :<br>18 juin 2024    |
|---|----|--|
| Nombre de présents                                      | 11 |  |
| Nombre de pouvoirs                                      | 1  | Date de la<br>publication :<br>02 juillet 2024 |
| Suffrages exprimés                                      | 12 |  |

#### **ETAIENT PRESENTS:**

Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Julien RELAUX, Mme Marylène HENAULT, Mme Aline DUZERT, Mme Gisèle CAMIADE, M. Dominique DUBROCA, M. José PEREZ, M. Jean-Maurice CASTEX, Mme Anne DE LAPORTERIE, M. Jean Pierre LAFARGUE, M. Jean Paul USSEL

#### **ABSENTS ET EXCUSES:**

M. Julien DUBOIS, M. Didier ZARZUELO, M. Pierre STETIN, Mme Marcelle THEIL, Mme Maria OREA, M. Patrice BOUCAU

#### **POUVOIRS:**

M. Patrice BOUCAU donne pouvoir à Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Laurent DUBOIS

# OBJET : Groupement d'Employeurs APA Santé Nutrition : convention cadre de mise à disposition

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

**Vu** le plan antichute des personnes âgées en Nouvelle-Aquitaine déployé par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

**Considérant** que ce plan antichute a pour objectif d'expérimenter dans les EHPAD des programmes d'activité physique adaptée à raison de deux heures de pratique par semaine au moins, dans le but d'améliorer les capacités physiques et la participation sociale des résidents, de former et sensibiliser les professionnels des EHPAD aux solutions de pratique d'activité physique pour lutter contre le comportement sédentaire des résidents et in fine de réduire et limiter les risques de chute des résidents et leurs conséquences,

**Considérant** que pour la mise en œuvre de ce plan l'ARS, Nouvelle-Aquitaine lance des appels à projet annuels, et pour 2024, le CCAS de Dax a été retenu,

**Considérant** que pour la mise en place d'heures de pratique sportive au sein de ses EHPAD, le CCAS souhaite s'associer avec le Groupement d'Employeurs APA Santé Nutrition, qui propose des prestations de mise à disposition de personnels pour réaliser ces activités,

**Considérant** que pour bénéficier des prestations proposées par le Groupement d'Employeurs APA Santé Nutrition, il est nécessaire au préalable d'adhérer au groupement, puis de conclure avec ce dernier une convention portant sur la mise à disposition de personnels destinés à réaliser les heures d'activité physique adaptée en EHPAD.

SUR PROPOSITION DE Mme PECHAUDRAL-DOURTHE Sarah, Vice-Présidente du CCAS, APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR 12 VOIX POUR,

**Approuve** la mise en œuvre du plan antichute au sein des EHPAD Alex LIZAL et Gaston LARRIEU, basé sur de l'Activité Physique Adaptée proposée aux résidents, dans le but de maintenir et renforcer leur autonomie.

**Approuve** l'adhésion du CCAS de Dax au Groupement d'Employeurs APA Santé Nutrition, dont les statuts et le règlement intérieur sont joints en annexe.

**Désigne** Madame Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE afin de représenter le CCAS de Dax au sein de l'assemblée générale du Groupement d'Employeurs APA Santé Nutrition.

**Autorise** Monsieur le Président ou en son absence Madame la Vice-présidente du CCAS à verser la cotisation de 50 € au Groupement d'Employeurs APA Santé Nutrition.

**Autorise** Monsieur le Président ou en son absence Madame la Vice-présidente du CCAS à signer tous documents se rapportant à cette adhésion.

**Approuve** le projet de convention avec le Groupement d'Employeurs APA Santé Nutrition joint en annexe, portant sur la mise à disposition pendant 1 an de deux enseignants en Activité Physique Adaptée Santé pour les EHPAD Alex LIZAL et Gaston LARRIEU, à raison de 3 h 30 par semaine chacun.

**Autorise** Monsieur le Président ou en son absence Madame la Vice-présidente du CCAS à signer ladite convention et tous les documents relatifs à ce dossier.

Secrétaire de séance, Laurent DUBOIS

Délibéré en séance, Les jours, mois et an que dessus, Suivent les signatures au registre pour copie conforme,

Julien DUBOIS
Président du CCAS de Dax
Maire de Dax
Président du Grand Dax

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos – 50, cours Lyautey – 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse http://www.telerecours.fr/). »